

AVIS DE PUBLICATION

Règlement complémentaire sur la protection de la nature. Cueillette des champignons dans les bois communaux.

La Bourgmestre f.f. de la Commune de Durbuy porte à la connaissance de ses administrés que le règlement complémentaire sur la protection de la nature. Cueillette des champignons dans les bois communaux a été arrêté lors de la séance du Conseil Communal du 30 octobre 2024.

Les documents et l'extrait de délibération, peuvent être consultés au Secrétariat communal, Basse Cour, 13 à 6940 Barvaux/Ourthe du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.

A Barvaux/Ourthe, le 4 novembre 2024



La Bourgmestre f.f.,

Laurence JAMAGNE